

SG Issuer
Société Anonyme

**Informations financières intermédiaires condensées et rapport
d'examen limité du réviseur d'entreprises agréé sur des
informations financières intermédiaires condensées**

Pour la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017

33, boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B121.363

Sommaire

Membres du Directoire	3 - 4
Conseil de surveillance	5
Management et administration	6 - 7
Rapport de gestion du Directoire et Déclaration de Gouvernance d'Entreprise	8 - 11
Déclaration générale	12
Rapport d'examen limité du Réviseur d'entreprises agréé sur des informations financières intermédiaires condensées	13
État du résultat global	14
État de la situation financière	15
État des variations dans les capitaux propres	16
État des flux de trésorerie	17
Notes aux informations financières intermédiaires condensées	18 - 47

Convention de présentation:

Sauf mention contraire, les chiffres présentés dans ces informations financières intermédiaires condensées sont exprimés en milliers d'euros (KEUR). La valeur « 0 » indique la présence de chiffres arrondis à zéro, alors que « - » représente la valeur nulle.

Membres du Directoire:
Pour la période intérimaire clôturée au 30 juin 2017

Président :

M. Yves Cacclin

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Directeurs :

Mme Sophie ROBATCHE-CLAIVE

Salariée de Société Générale
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense 7, France

M. Amaury DE BELER

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

M. Alexandre GALLICHE

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

M. Marc AUGIER (jusqu'au 06/02/2017)

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

M. Thierry BODSON (depuis le 06/02/2017)

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

M. Arnaud SERRES

Salarié de Société Générale
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense 7, France

SG Issuer
Société Anonyme

Mme Laetitia JOURNE (jusqu'au 06/02/2017)

Salariée de Société Générale

Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense 7, France

M. Youssef TALI (depuis le 06/02/2017)

Salarié de Société Générale

Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense 7, France

**Conseil de surveillance:
Pour la période intérimaire clôturée au 30 juin 2017**

Présidente:

Mme Véronique DE LA BACHELERIE

Salariée de Société Générale Bank and Trust

11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Membres :

M. Jérôme AUDRAN

Salarié de Société Générale Private Banking

13-15 Boulevard des Moulins, 98 000 Monaco

M. Didier LALLEMAND

Salarié de Société Générale

Tour Société Générale, 17 cours Valmy, F-92987 Paris La Défense 7, France

M. Vincent ROBILLARD

Salarié de Société Générale

Tour Société Générale, 17 cours Valmy, F-92987 Paris La Défense 7, France

M. Alban ROMANET

Salarié de Société Générale Bank and Trust

11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

SG Issuer
Société Anonyme

**Management et administration :
Pour la période intérimaire clôturée au 30 juin 2017**

Emetteur

SG Issuer
33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Garant (le cas échéant, comme précisé dans les Conditions Finales)

Société Générale
29, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France

Arrangeur et Revendeur

Société Générale
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris-La Défense, France

Agent et Mandataire de sûretés

Bank of New York MELLON Corporate Trustee Services Limited
One Canada Square, London E14 5AL

Dépositaire de garantie

The Bank of New York MELLON (Luxembourg) S.A.
2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Agent de contrôle des garanties

The Bank of New York MELLON London Branch
One Canada Square London E14 5AL

Agent fiscal, Agent de tenue des registres, Agent de transfert et Agent d'échange

Société Générale Bank & Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Agents payeurs

Société Générale
29, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France

Société Générale, New York Branch
1221, avenue of the Americas, New York NY 10020, United States of America

Agent chargé des bons d'option (ci-après « warrants »)

Société Générale Bank & Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

SG Issuer
Société Anonyme

Conseillers juridiques

Des arrangeurs en ce qui concerne le droit anglais, français et américain

Allen & Overy LLP

Edouard VII

26, boulevard des Capucines, F-75009 Paris, France

Des garants en ce qui concerne le droit anglais

Allen & Overy LLP

1 Bishops Square, London E1 6AD, United Kingdom

Des arrangeurs en ce qui concerne le droit luxembourgeois

Allen & Overy Luxembourg

33, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Auditeur externe (Réviseur d'entreprises agréé)

Ernst & Young S.A.

35E, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Rapport de gestion du Directoire et Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

Les Directeurs (individuellement « Directeur », collectivement « Le Directoire ») de SG Issuer (ci-après « la Société ») présentent les informations financières intermédiaires condensées et le rapport de gestion du Directoire pour la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017.

1. ACTIVITES ET REVUE DU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES

La Société a pour objectif d'émettre des titres de créances, des obligations, des certificats (les « Titres ») avec tout type de sous-jacents incluant, sans limitation, des actions, des indices, des taux d'intérêts, des dividendes, des risques de crédit, des devises, des matières premières, des fonds, des warrants, etc., permettant aux investisseurs d'accéder aux capacités de détermination des prix de la Société Générale, qui propose un large panel de stratégies d'investissement liées à ces différentes classes d'actifs.

Les Titres et Warrants émis par la Société, peuvent être vendus soit via des placements privés, soit via des offres publiques.

Les Titres sont principalement des titres de créances, des obligations, des certificats. Le produit généré par les émissions de titres est transféré à SG Paris par l'intermédiaire d'un swap (« Fully Funded Swap ») qui couvrira parfaitement les titres émis.

Les Warrants sont des produits financiers du type Turbos, « Inline », certificats à effet de levier, etc... ayant pour but de répliquer une exposition financière identique à celle d'un achat (« call ») ou d'une vente (« put ») d'actifs tels que des actions ou des indices, à un prix prédéterminé (« prix d'exercice ») et à une date prédéterminée (« date d'expiration ») ; tous offrent différentes possibilités de remboursement ou expositions aux investisseurs.

Les Warrants sont vendus par SG Issuer principalement à des clients en France, en Belgique, au Luxembourg, en Grande-Bretagne, en Suède, en Finlande, en Norvège, en Espagne, à Hong-Kong, aux Pays-Bas, en Italie et à Singapour.

Les paiements en relation avec les titres et les Warrants émis par la Société sont inconditionnellement et irrévocablement garantis par la Société Générale.

Sur requête des investisseurs, la Société peut émettre des Titres (« Titres Assortis de Sûretés ») couverts par un nantissement d'actifs (« Actifs Gagés ») afin de proposer une protection additionnelle aux investisseurs, en cas de défaut de la Société Générale. La société peut aussi émettre des Warrants assortis de sûretés depuis le début de l'année 2017. Néanmoins, la Société n'a pas émis de Warrants assortis de sûretés au cours de la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017.

Les Titres et Warrants émis sont régis par les prospectus de base préparés par Société Générale en tant qu'arrangeur.

Les programmes principaux pour les Titres sont les deux « Debt Instruments Issuance Programme », pour lesquels les dernières mises à jour ont été approuvées par la CSSF le 27 juin 2017 et le 14 septembre 2017 ; ou encore le « Programme d'Emission de Titres de créances » approuvé par la CSSF le 3 juillet 2017.

De la même façon, les émissions de Warrants sont principalement régies par les Programmes d'Emissions de Warrants et Turbos Warrants approuvés par la CSSF le 7 juillet 2017 et le 19 juillet 2017.

SG Issuer
Société Anonyme

La situation des activités de la Société à la date de clôture de la période intermédiaire est fidèlement présentée dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état du résultat global présentés ci-après.

L'augmentation des actifs et passifs (avant compensation des actifs et passifs non placés - voir Note 3.2.3) est principalement due au développement de l'activité d'émissions d'instruments financiers.

Pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, le résultat net s'élève à KEUR 17.

La Société n'a réalisé ni activité de recherche et de développement, ni exploité une succursale ou acquis des actions propres.

2. RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques liés aux investissements dans les Titres dépendent de plusieurs facteurs. Ces facteurs varient en fonction des caractéristiques des Titres émis, en particulier de la typologie des sous-jacents des Titres, de leur maturité, de leur statut « Assortis de Sûretés » / « Non Assortis de Sûretés », de leurs taux d'intérêts, de la volatilité du sous-jacent.

Pour chaque émission de Titre, la Société couvre systématiquement sa position par un Swap face à la Société Générale, ayant exactement les mêmes caractéristiques que le Titre. Pour chaque émission de Warrant, la Société couvre systématiquement sa position par une Option conclue avec la Société Générale, ayant exactement les mêmes caractéristiques que le Warrant. La documentation légale et les instruments dérivés ont été mis en place pour s'assurer qu'à tout moment les actifs de la Société répliquent les passifs. En conséquence, aucun risque de marché n'est supporté par la Société en relation avec les Titres et Warrants émis. La gestion des risques relatifs à l'émission de Titres et aux Warrants est également décrite dans la note 9.

3. DEVELOPPEMENTS FUTURS

Le Directoire n'anticipe pas de changement majeur au cours du second semestre 2017 mais prévoit une augmentation des Titres et des Warrants émis.

4. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Il n'y a pas eu d'événement subséquent pouvant avoir un impact significatif sur les informations financières intermédiaires condensées au 30 juin 2017.

5. DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Directoire de SG Issuer s'engage à maintenir les normes de gouvernance d'entreprise applicables au niveau de l'Union européenne et au Groupe Société Générale. Cette déclaration décrit les principes et les pratiques de gouvernance de la Société.

En conformité avec ses statuts, la Société est régie par un Directoire et supervisée par un Conseil de surveillance dédié.

5.1 Directoire

Le Directoire supervise et contrôle la gestion et les opérations de la Société et est responsable du système de gestion des risques et de contrôle interne.

Les réunions du Directoire ont lieu plusieurs fois durant l'année, lorsqu'elles sont jugées nécessaires.

SG Issuer
Société Anonyme

Le Directoire a le quorum lorsque plus de la moitié de ses membres sont présents. Une opinion soutenue par plus de la moitié des membres présents devient une décision.

Les principales tâches du Directoire sont les suivantes :

- S'assurer que la supervision de la comptabilité soit organisée et contrôlée de façon appropriée;
- Revoir et approuver les informations financières intermédiaires condensées de la Société;
- Superviser et contrôler la gestion opérationnelle.

5.2 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance assure en permanence et par tous les moyens le contrôle de la gestion de la Société effectuée par le Directoire. Cependant, cette surveillance ne doit en aucun cas être vue comme une intervention dans la gestion de la Société. Le Conseil de Surveillance peut mandater des comités consultatifs composés de membres du Conseil de Surveillance et/ou d'autres non membres afin de mener différentes missions. Le Conseil de Surveillance peut conférer à ces comités consultatifs l'autorité ou les mandats de façon permanente ou temporaire. Ces comités consultatifs ne peuvent pas avoir pour effet de restreindre les pouvoirs du Directoire.

5.3 Audit Interne

L'Audit Interne à la fois de SGBT (Luxembourg) et du Groupe Société Générale accompagne le Directoire de SG Issuer dans la supervision des activités de la Société et la sécurisation de ses opérations en effectuant des audits internes et en fournissant une assistance consultative. L'objectif de l'Audit Interne est d'ajouter de la valeur en émettant des recommandations visant à améliorer le fonctionnement de la Société. L'Audit Interne est une fonction indépendante et ses activités sont fondées sur des normes d'audit interne et des règles d'éthique internationales.

La tâche principale de l'Audit Interne est d'auditer le fonctionnement de la Société sur une base régulière et d'évaluer ses contrôles internes, sa gestion des risques, et ses pratiques administratives. Les domaines à auditer sont déterminés en fonction de l'analyse des risques financiers et opérationnels. L'Audit Interne peut également effectuer des missions spéciales pour le compte de la direction de la Société.

L'Audit Interne n'a aucune autorité directe sur les activités qu'il examine.

5.4 Contrôles de conformité / Compliance

Le premier niveau de contrôles concerne l'exécution des procédures, directives et instructions établies pour assurer un fonctionnement correct et efficace de la Société. Ces contrôles sont exécutés par les équipes en charge de la production.

Le Directeur Administratif et Financier de la Société assure la coordination des clôtures comptables périodiques avec toutes les équipes impliquées, tout en effectuant un contrôle de conformité de second niveau.

5.5 Comité Nouveaux Produits

Chaque nouvelle activité de la Société est analysée et autorisée par un Comité Nouveaux Produits (New Product Committee - « NPC »). Tous les départements de la Société Générale concernés sont représentés (opérationnel, finance, risque, normes comptables...) pour évaluer l'impact pour la Société.

5.6 Contrats de services

La Société et plusieurs de ses fournisseurs de services sont des filiales du groupe Société Générale et, de ce fait, bénéficient du système de contrôle interne du Groupe Société Générale.

Des contrats de services (« Service Level Agreements » - « SLA ») ont été signés par la Société avec SGBT et avec Société Générale. Les contrats de services régissent les relations entre les entités, ainsi que leurs obligations respectives. Les détails des prestations de services fournies par SGBT et Société Générale sont énumérés dans les annexes de ces contrats (principalement services généraux, service juridique, service de gestion de la continuité des activités et services financiers effectués par SGBT et services opérationnels - Middle Office et Back Office - effectués par Société Générale).

Pour le Directoire

Amaury De BELER
Membre du Directoire

Alexandre GALLICHE
Membre du Directoire



Thierry BODSON
Membre du Directoire

Déclaration générale

**Pour les informations financières intermédiaires condensées
au 30 juin 2017**

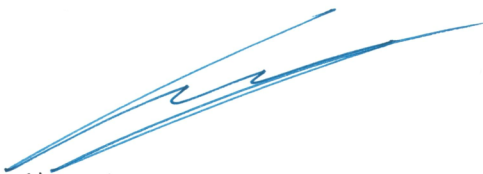
A notre meilleure connaissance, les informations financières intermédiaires condensées ont été établies conformément à la norme « IAS » 34 (*International Accounting Standard*) « Information financière intermédiaire » adoptée par l'Union Européenne et donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance financière de SG Issuer. Les informations financières intermédiaires condensées comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2017, l'état du résultat global, l'état des variations dans les capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales politiques comptables et autres informations explicatives.

A notre meilleure connaissance, le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de l'activité, la situation de la Société et une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.

Luxembourg, le 28 septembre 2017

Amaury De BELER

Membre du Directoire



Alexandre GALLICHE

Membre du Directoire



Thierry BODSON

Membre du Directoire

A l'actionnaire unique de
SG Issuer Société Anonyme
33, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg

Ernst & Young
Société anonyme

35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel: +352 42 124 1

www.ey.com/luxembourg

B.P. 780
L-2017 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 47 771
TVA LU 16063074

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ SUR DES INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des informations financières intermédiaires condensées de SG Issuer S.A., qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2017, ainsi que l'état du résultat global, l'état des variations dans les capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces informations financières intermédiaires condensées conformément à la Norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne (« IAS 34 »). Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires condensées sur la base de notre examen limité.

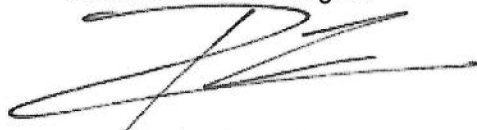
Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 « Examen limité de l'information financière intermédiaire condensée effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité de l'information financière intermédiaire condensée consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires condensées ci-jointes ne sont pas préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la Norme IAS 34.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé



Charles Dequaire

Luxembourg, le 28 septembre 2017

SG Issuer
Société Anonyme

État du Résultat Global
Pour le semestre clos le 30 juin 2017
(Exprimé en milliers d'EUR)

	Note	30.06.2017	31.12.2016	30.06.2016
Intérêts et produits assimilés		658	1 143	700
Profits nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat		53 983	89 848	47 698
Total produits		54 641	90 991	48 398
Intérêts et charges assimilées		(41 028)	(68 837)	(39 950)
Frais de personnel		(121)	(236)	(81)
Autres charges opérationnelles		(13 471)	(21 393)	(8 249)
Total charges		(54 620)	(90 466)	(48 280)
Résultats avant impôts		21	525	118
Impôts	13	(4)	(152)	(47)
Résultat de la période/l'exercice		17	373	71
Résultat global de la période/l'exercice		17	373	71

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces informations financières intermédiaires condensées.

SG Issuer
Société Anonyme

État de la Situation Financière

Au 30 juin 2017

(Exprimé en milliers d'EUR)

	Note	30.06.2017	31.12.2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	36 275	89 144
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			
- Désignés à la juste valeur par le résultat	5	46 172 568	44 030 973
- Détenus à des fins de transaction	5	6 583 544	9 133 362
Prêts et créances	6	53 078	53 345
Autres actifs		19 043	3 151
Total actifs		52 864 508	53 309 975
Passifs financiers au coût amorti	7	88 072	115 533
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat			
- Désignés à la juste valeur par le résultat	8	46 179 743	44 023 013
- Détenus à des fins de transaction	8	6 588 783	9 147 992
Autres dettes		2 309	15 055
Passifs d'impôts	13	4	152
Total passifs		52 858 911	53 301 745
Capital souscrit	11	2 000	2 000
Réserve légale	12	200	200
Autres réserves	12	3 380	5 622
Résultats reportés		0	35
Résultat de la période/l'exercice		17	373
Total capitaux propres		5 597	8 230
Total capitaux propres et passifs		52 864 508	53 309 975

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces informations financières intermédiaires condensées.

SG Issuer
Société Anonyme

État des Variations dans les Capitaux Propres

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

(Exprimé en milliers d'EUR)

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves indisponibles	Autres réserves disponibles	Total réserves	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de la période/de l'exercice	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2015	2 000	200	5 622	1 911	7 733	-	44	380	10 157
Transfert aux réserves disponibles	-	-	-2 240	2 240	-	-	-	-	-
Allocation du résultat de l'exercice précédent avant distribution des dividendes	-	-	-	-1 911	-1 911	-	2 291	-380	-
Dividende à l'actionnaire unique	-	-	-	-	-	-	-2 300	-	-2 300
Augmentation de capital / Allocation à la prime d'émission	-	-	-	-	-	85 296	-	-	85 296
Remboursement de la prime d'émission	-	-	-	-	-	-85 296	-	-	-85 296
Résultat de la période du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016	-	-	-	-	-	-	-	71	71
Au 30 juin 2016	2 000	200	3 382	2 240	5 822	-	35	71	7 928
Allocation du résultat de l'exercice précédent avant distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert aux réserves disponibles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividende à l'actionnaire unique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital / Allocation à la prime d'émission	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement de la prime d'émission	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2016	-	-	-	-	-	-	-	302	302
Au 31 décembre 2016	2 000	200	3 382	2 240	5 822	-	35	373	8 230
Transfert aux réserves disponibles	-	-	-2	-2 240	-2 242	-	2 242	-	-
Allocation du résultat de l'exercice précédent avant distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	373	-373	-
Dividende à l'actionnaire unique	-	-	-	-	-	-	-2 649	-	-2 649
Augmentation de capital / Allocation à la prime d'émission	0	-	-	-	-	67 533	-	-	67 533
Remboursement de la prime d'émission	-	-	-	-	-	-67 533	-	-	-67 533
Résultat de la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017	-	-	-	-	-	-	-	17	17
Au 30 juin 2017	2 000	200	3 380	-	3 580	-	0*	17	5 597*

* différences dues aux arrondis.

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces informations financières intermédiaires condensées.

État des flux de trésorerie

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

(Exprimé en milliers d'EUR)

	Note	30.06.2017	30.06.2016
ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat de la période		17	71
<i>Ajustements:</i>			
(Augmentation)/Diminution nette des actifs financiers		408 490	(7 885 602)
Augmentation/(Diminution) nette des passifs financiers		(362 407)	7 928 601
(Augmentation)/Diminution nette des autres actifs		(15 892)	(11 874)
Augmentation/(Diminution) nette des autres dettes		(12 895)	36 364
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		17 313	67 560
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Remboursement de la prime d'émission*		(67 533)	(85 296)
Dividende payé		(2 649)	(2 300)
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(70 182)	(87 596)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	4	89 144	83 446
Flux de trésorerie nets		(52 869)	(20 036)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		36 275	63 410
Les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles comprennent			
Intérêts payés		68 489	85 939
Intérêts reçus		787	787
Dividendes reçus		-	-

* KEUR 67 533 représentent les intérêts liés à l'activité de l'année 2016 et payés par la Société à SGBT (voir Note 7).

La présentation de l'Etat des flux de trésorerie pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 (ainsi que les comparatifs) a été modifiée par rapport aux informations financières intermédiaires condensées pour la période se terminant au 30 juin 2016.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

1. Informations sur la société

SG Issuer (ci-après « la Société ») est une société luxembourgeoise constituée sous forme de société anonyme (S.A.) le 16 novembre 2006 pour une durée illimitée.

Depuis avril 2012, la Société a pour objectif d'émettre des titres de créance, des obligations, des certificats, des warrants et tout autre titre de créance ou reconnaissances de dettes ou titres financiers, assortis ou non de sûretés, avec tout type de sous-jacent incluant, sans limitation, une action de société, tout autre titre de capital ou titre autre que de capital, un indice, une devise, un taux de change, un taux d'intérêt, un dividende, un risque de crédit, une part de fonds, une action de société d'investissement, un dépôt à terme, un contrat d'assurance-vie, un prêt, une marchandise, un contrat à terme, une option, un warrant, des métaux précieux alloués ou non alloués, une unité de compte, un panier ou tout autre facteur ou autre type de sous-jacents et toute combinaison de ces sous-jacents.

A cet effet, la Société peut acquérir, détenir, disposer, prêter, emprunter ou revendre, par tous moyens, incluant notamment le recours à la fiducie, au trust ou à la convention de rachat, tout type d'actifs quels que soient leurs appellations et leurs formes et assorties ou non de sûretés; notamment des instruments financiers (titres financiers: actions, parts de fonds, obligations, certificats, warrants - ou contrats financiers: Swaps, options ou autres), ou tout autre titre de créance, reconnaissance de dettes ou titre de capital; de recevoir ou de consentir des prêts d'argent (y compris des prêts convertibles en actions de la Société) - au sein du groupe de sociétés auquel la Société appartient - et de fournir des garanties sous toute forme (sûretés réelles - telles que gages, nantissements, hypothèques ou autres - sûretés personnelles ou toute autre forme de garantie) pour compte propre, pour le compte du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou pour compte de tiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le capital de la Société est intégralement détenu par Société Générale Bank & Trust S.A. (SGBT), une banque de droit luxembourgeois.

Les comptes de la Société sont inclus dans les comptes consolidés de Société Générale (ci-après « SG »), qui constitue l'ensemble le plus large d'entreprises dont la Société fait partie en tant qu'entreprise filiale, et dont le siège social est situé au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

2. Principes de préparation

2.1. Déclaration de conformité

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2016 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et les interprétations adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les informations financières intermédiaires condensées de la Société au 30 juin 2017 ont été préparées conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

La présentation de l'Etat des flux de trésorerie pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 (ainsi que les comparatifs) a été modifiée par rapport aux informations financières intermédiaires condensées au 30 juin 2016.

Ces informations financières intermédiaires condensées ont été approuvées par le Directoire en date du 28 septembre 2017.

2.2. Base d'évaluation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers liés à l'activité d'émission de la Société sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

2.3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces informations financières intermédiaires condensées sont préparées en Euro (« EUR »), qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et celle de son capital. Sauf mention contraire, l'information financière dans ces états financiers est présentée en milliers d'euros (KEUR).

2.4. Estimations et jugements

La préparation des informations financières intermédiaires condensées conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de jugements, d'estimations et la formulation d'hypothèses par la direction qui affectent l'application des politiques comptables et les montants des actifs, passifs, revenus et charges renseignés dans les états financiers. Les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont continuellement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes ultérieures impactées.

Les informations concernant les jugements critiques en application des méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les informations financières intermédiaires condensées sont décrites à la Note 3.

2.5. Informations sectorielles

Les activités de la Société sont gérées comme une activité unique. En conséquence, les informations financières intermédiaires condensées ne comprennent pas d'informations sectorielles.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

3. Principes comptables significatifs

Les principes comptables présentés ci-après ont été appliqués de manière consistante pour les périodes/exercices reprises/(s) dans ces informations financières intermédiaires condensées.

3.1. Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en EUR aux taux de change applicables à la date de transaction. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les écarts de change latents résultant de la conversion ainsi que les gains et pertes de change réalisés sont enregistrés en résultat.

3.2. Actifs et passifs financiers

La Société répartit ses actifs financiers dans les catégories suivantes ainsi, selon la situation appropriée :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat
 - o Désignés à la juste valeur par le résultat
 - o Détenus à des fins de transaction
- Prêts et créances

La Société répartit ses passifs financiers dans les catégories suivantes ainsi, selon la situation appropriée :

- Passifs financiers à la juste valeur par le résultat
 - o Désignés à la juste valeur par le résultat
 - o Détenus à des fins de transaction
- Passifs financiers au coût amorti

Ces actifs et passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables. Cependant, si un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts de transaction sont immédiatement enregistrés en résultat.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

3. Principes comptables significatifs (suite)

La Société reconnaît initialement les créances à la date à laquelle elles sont générées. Tous les autres actifs financiers (y compris les actifs financiers à la juste valeur par le résultat) sont reconnus initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si elle transfère à une autre entité le droit sur les flux de trésorerie sur base d'une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif est transférée. Tout risque créé ou retenu dans un actif financier transféré par la Société est reconnu comme un actif ou passif à part.

La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations spécifiées dans le contrat applicable sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et sont présentés en montants nets dans l'état de la situation financière si et seulement si la Société dispose d'un droit légal de compenser les montants et a, soit l'intention de régler sur la base du montant net, soit de réaliser l'actif et de liquider simultanément le passif (voir Note 3.2.3).

3.2.1 Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat

Ces actifs et passifs comprennent :

- Instruments financiers dérivés (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps ») utilisés pour couvrir les émissions de titres (Actifs financiers à la juste valeur par le résultat);
- Titres (les « Titres ») émis par la Société (« Passifs financiers à la juste valeur par le résultat »).

La Société émet à la fois des Titres Assortis de Sureté et des Titres Non-assortis de Sureté. Les Titres sont souscrits par les investisseurs à travers le groupe Société Générale en tant que chef de file au cours de la période d'émission et en tant que teneur de marché sur le marché secondaire.

Les instruments financiers dérivés (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps »), conclus avec la Société Générale, sont utilisés dans un but de se couvrir contre le risque de marché découlant de son activité d'émission de titres et répliquent chaque titre émis.

La Société fournit les fonds reçus via l'émission de Titres à la contrepartie du Swap (Groupe Société Générale). La contrepartie du Swap s'engage à échanger le montant de l'émission des Titres contre la valeur de remboursement, y compris le rendement des Titres émis.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

3. Principes comptables significatifs (suite)

Ces actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le résultat à la date du bilan.

L'impact de l'application de la norme IFRS 13 sur les informations financières intermédiaires condensées de la Société (Ajustement de valeur de crédit ou « Credit Value Adjustment (CVA) »/Ajustement de valeur de dette ou « Debt Value Adjustment (DVA) ») a été enregistré sur une base nette dans le bilan, n'ayant pas d'impact en termes de trésorerie ou de pertes et profits sur la Société (à l'exception de la marge - Bid/Ask - entre la vente de Titres et l'achat des instruments financiers dérivés).

Les produits et les charges, y compris les changements de juste valeur, sont repris dans l'état du résultat global sous « Profits nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

3.2.2 Actifs et passifs à la juste valeur par le résultat – Détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs se composent respectivement :

- D'options achetées afin de couvrir les warrants émis ;
- De warrants émis par la Société

Le montant nominal de l'émission des warrants ainsi que l'option de couverture sont tous deux reportés en hors-bilan. La Société enregistre les primes payées sur les dérivés achetés ainsi que les primes reçues sur les dérivés vendus dans les postes « Actifs ou passifs financiers détenus à la juste valeur par le résultat – détenus à des fins de transaction ». Par la suite, les Options et les Warrants sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Les produits et les charges, y compris les changements de juste valeur, sont repris dans l'état du résultat global sous « Profits nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

3.2.3 Compensation d'un actif et d'un passif financier

Les Titres sont souscrits par les investisseurs auprès du groupe Société Générale en tant que chef de file au cours de la période d'émission et en tant que teneur de marché sur le marché secondaire. La partie des Titres invendus est détenue par Société Générale.

En décembre 2014, la Société a ajouté une nouvelle clause de compensation de trésorerie dans un contrat juridique avec Société Générale Personne Morale (« SGPM ») et a ainsi acquis un droit juridiquement exécutoire de compenser le montant comptabilisé avec la même contrepartie (Société Générale). Les actifs (« Fully Funded Swaps » et Options) et les passifs (Titres et Warrants) sont réglés (et destinés à être réglés) simultanément.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

3. Principes comptables significatifs (suite)

En application de la norme IAS 32, la Société a procédé à une compensation des montants non vendus.

Ce traitement est basé sur le paragraphe suivant d'IAS 32 :

« Un actif financier et un passif financier doivent être compensés et le solde net doit être présenté au bilan si et seulement si une entité: (IAS32 § 42)

- a) *a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et*
- b) *a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. »*

Au 30 juin 2017, l'impact de la compensation (baisse du bilan) est de KEUR 28 244 223 pour les titres non placés et les instruments financiers dérivés correspondant (« Fully Funded Swaps ») (31 décembre 2016 : KEUR 21 401 512) et KEUR 8697382 pour les warrants non placés et les options correspondantes (31 décembre 2016 : KEUR nul) (voir Note 5 et Note 8).

3.2.4 Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif avec déduction des dépréciations jugées nécessaires.

Les dépréciations représentent l'estimation de la Société de pertes résultant du défaut ou de l'incapacité de parties tierces à honorer les paiements quand ils sont dus.

3.2.5 Passifs financiers au coût amorti

Les dettes financières sont enregistrées initialement à leur juste valeur nette des frais de transaction. Ces dettes financières sont comptabilisées ultérieurement à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (Note 3.7.).

La différence entre la valeur comptable initiale et la valeur de remboursement est enregistrée en résultat sur la durée contractuelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.3. Juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat est principalement déterminée en fonction des prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

3. Principes comptables significatifs (suite)

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée par des techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation) en utilisant des paramètres d'évaluation en fonction des conditions de marché existant à la date du bilan et qui sont influencés par les hypothèses utilisées, telles que la quantité et le calendrier des flux de trésorerie futurs estimés, le taux d'actualisation et de la volatilité des actifs sous-jacents.

La norme IFRS 13 ne change pas lorsque la juste valeur doit être utilisée, mais précise comment établir la juste valeur des actifs et passifs financiers et non-financiers lorsque requis ou permis par les IFRS et ajoute les informations à fournir dans les notes aux informations financières intermédiaires condensées

Différentes méthodes de calcul peuvent être appliquées au calcul de l'impact de la CVA (Ajustement de la valeur de crédit)-DVA (Ajustement de la valeur de la dette) / OCA (Ajustement pour crédit propre) : dérivée de la méthodologie de diminution du rendement (Yield Discounting), ou du modèle Monte-Carlo EPE/ENE (Anticipé positif/ Exposition négative).

La méthodologie appliquée pour SG Issuer (identique à celle du groupe Société Générale) est celle de diminution du rendement (Yield Discounting).

- Pour les titres non-assortis de sûreté

Les justes valeurs pour les titres non-assortis de sûreté (passifs) (« Unsecured Notes ») et les Instruments financiers dérivés (actifs) (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps ») utilisés pour couvrir les émissions de titres sont calculées en escomptant les flux de trésorerie attendus avec la courbe zéro risque (« risk-free curve »). Afin de tenir compte de l'ajustement de crédit, la courbe zéro risque est ajustée par la courbe de différentiel de crédit (credit spread curve) du groupe Société Générale. Un processus dédié utilisant les retours des équipes opérationnelles SG Group et SGIS a été mis en place. A ce jour, le processus est pleinement fonctionnel et constamment surveillé.

- Pour les titres assortis de sûreté et les titres Repack

Les titres assortis de sûreté sont des titres garantis par des actifs déposés auprès de dépositaires externes (BoNY) sur des comptes ségrégués ou groupés, et gagés en faveur des détenteurs des titres.

Les titres Repack sont des titres permettant aux investisseurs de calibrer le fond de rendement de leur structure en sélectionnant une obligation (« l'obligation de référence ») émise par un émetteur tiers (« l'émetteur de l'obligation de référence »).

Les actifs garantis sont composés de titres éligibles.

En cas de défaut de la Société Générale, le gage placé sur les actifs sera exécuté ; les détenteurs de titre sont exposés au risque de crédit de la garantie (Titres externes). Par conséquent, comme SG et SGIS effectuent un transfert de risque, la prime de risque (Emetteurs d'obligations externes) ne sera pas ajustée avec le différentiel de crédit Société Générale. Ainsi, aucun ajustement de crédit additionnel n'est requis pour les titres assortis de sûreté.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

3. Principes comptables significatifs (suite)

La juste valeur des titres assortis de sûreté, des titres Repack ainsi que des FFS est calculée pour chaque exercice social en escomptant les flux de trésorerie attendus par un composé de la courbe des taux de repo (opérations de pension).

- Pour les Warrants

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, celle-ci est principalement déterminée sur base des prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés en cas d'absence de cotation à la date du bilan ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transactions.

Néanmoins, en raison des caractéristiques variées des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés, de nombreux produits financiers échangés par le groupe ne disposent pas de cotations de marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation sur le caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés ci-avant ou sur l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Cependant, notamment en raison de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur des marchés, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants de marché pour évaluer des instruments financiers tels que l'actualisation des flux futurs pour les Swaps ou le modèle Black & Scholes pour certaines options et utilisent des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la date de clôture. Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département Risques de Marché de la Direction des Risques du Groupe qui complètent cette validation a priori par des contrôles de cohérence a posteriori.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur marchés ou non, font l'objet de contrôles approfondis par les experts du département des Risques de Marché de la Direction des Risques du Groupe, complétés en cas de besoin par les réserves nécessaires (comportant liquidité et bid-ask).

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

3. Principes comptables significatifs (suite)

À des fins d'information, les instruments en juste valeur dans l'état de la situation sont présentés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations.

La hiérarchie des justes valeurs consiste dans les niveaux suivants :

- Niveau 1 (N1): instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 (N2): instruments évalués en utilisant des données autres que les prix cotés au Niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (les prix) ou indirectement (données dérivées de prix);
- Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour l'évaluation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). En effet, les instruments cotés sur un marché insuffisamment liquide ainsi que ceux négociés de gré à gré sont compris dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe et dérivés de la valorisation d'instruments similaires sont considérés comme des informations dérivant des prix.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes: non propriétaires (données indépendantes de la Société), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

À titre d'exemple, les données de consensus (par ex. Markit,...) fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables: ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas d'événements spécifiques sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des Risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

Ces instruments comprennent principalement ceux pour lesquels la marge sur la vente n'est pas immédiatement reprise en résultat (dérivés ayant des échéances plus longues que celles usuellement négociées) car leur évaluation n'est pas basée sur des données observables. L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradées, néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation. Cependant, en tenant compte de la structure de la Société, une variation dans l'appréciation d'un instrument classé niveau 3 n'aurait pas d'impact sur le résultat de la Société, les effets entre actifs et passifs étant complètement symétriques.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

3. Principes comptables significatifs (suite)

3.4. Dépréciations

A chaque date de clôture, la Société détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif, qui peut être estimée de façon fiable.

Une indication objective que des actifs financiers sont dépréciés inclut l'avènement d'un défaut par le débiteur ou de procédures contentieuses, restructuration d'un montant dû à la Société à des conditions que la Société n'aurait pas accepté dans d'autres circonstances, des indications qu'un débiteur ou un émetteur va tomber en faillite, la disparition d'un marché actif pour un titre. En plus, pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

La Société considère des indications de dépréciation aussi bien au niveau individuel qu'au niveau collectif.

- Tous les actifs financiers individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation spécifique.
- Tous les actifs financiers non couverts par des dépréciations spécifiques sont alors soumis collectivement à un test pour dépréciation qui serait intervenue mais n'aurait pas encore été reconnue. Les actifs financiers individuellement non significatifs sont collectivement testés en regroupant des actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaire.

Le montant de la dépréciation sur un actif financier mesuré au coût amorti est calculé comme étant la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les charges sont reconnues en résultat net et la valeur de l'actif est réduite par la constitution d'une dépréciation. La reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable sous forme d'intérêts de l'actif financier déprécié. En cas d'événement ultérieur ayant comme conséquence une diminution de la dépréciation, la diminution fait l'objet d'une reprise en résultat global.

3.5. Produits et charges d'intérêt

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat global sous « Intérêts et produits assimilés » et sous « Intérêts et charges assimilés » pour tous les instruments financiers générateurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et d'affectation des produits et charges d'intérêts sur la période concernée.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

3. Principes comptables significatifs (suite)

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

En calculant le taux d'intérêt effectif, la Société prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, options de remboursement anticipé) sans tenir compte des pertes de crédit futures. Le calcul inclut toutes les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors que ces commissions font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les primes et décotes.

3.6. Impôts courants / Impôts différés

La Société est soumise aux lois fiscales luxembourgeoises et est redevable des impôts applicables aux sociétés commerciales (voir Note 13).

Les impôts différés, si applicable, sont les impôts afférents à des différences temporaires résultant de règles de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs reconnues par les administrations fiscales selon des règles distinctes de celles des informations financières intermédiaires condensées. Des actifs d'impôts différés peuvent également résulter de pertes fiscales reportables.

3.7. Autres engagements liés aux titres assortis de sûretés

En relation avec chaque Série de Titres Assortis de Sûretés, dans le but de garantir ses obligations relatives à ces Titres, la Société va rentrer dans un contrat de nantissement qui sera soumis à la loi luxembourgeoise du 5 août 2005 sur les garanties financières, telle qu'amendée. Pour chaque contrat de nantissement, la Société va constituer un collatéral composé de titres de premier rang sur les Actifs Gagés détenus dans un ou plusieurs comptes de la Société ouverts chez The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A. (ou tout autre dépositaire ou compte bancaire comme stipulé dans les Conditions Définitives applicables, conformément au contrat dépositaire entre, notamment, la Société et la banque dépositaire détenant le gage).

La garantie constituée en vertu de chaque acte de nantissement sera donnée en faveur de :

- *i) en cas de Titres émis sous droit anglais à BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited ou tout autre personne - le « security trustee » - agissant pour ses propres besoins et les besoins des porteurs de Titres ainsi que d'autres parties couvertes concernées en tant que trustee des Sûretés comme spécifié dans les conditions définitives applicables (telles que spécifiées dans les termes et conditions supplémentaires de l'acte de nantissement) ou*
- *ii) en cas de Titres émis sous droit français, directement en faveur des porteurs de Titres ainsi que d'autres parties couvertes concernées et représentées par BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited ou tout autre agent des sûretés tel que spécifié dans les conditions finales applicables comme Agent des Sûretés.*

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

3. Principes comptables significatifs (suite)

Suite à la survenance d'un événement entraînant l'exécution - « a Secured Note Acceleration Event » - (tel que défini dans les termes et conditions supplémentaires de sûretés), tous les porteurs de Titres dont les Titres deviennent immédiatement dus et remboursables sont les premiers à avoir droit à réclamer toute somme leur restant due en vertu des conditions des sûretés. Si ni l'émetteur ni le garant (en respect des conditions de la garantie) n'ont payé tout solde dû sous un délai de 3 jours ouvrables suite à un événement entraînant l'exécution de la garantie, les détenteurs de Titres peuvent envoyer une note écrite au trustee des sûretés (dans le cadre de Titres soumis au droit anglais) ou l'Agent des Sûretés (dans le cadre de Titres émis sous droit français) exigeant l'exécution des sûretés en accord avec les conditions du prospectus de base.

La Société emprunte les titres devant être garantis par le groupe Société Générale. En accord avec l'IAS 39, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans le bilan de SGIS.

L'engagement de garantir les titres est comptabilisé dans les informations financières intermédiaires condensées de la Société comme un engagement hors bilan « Titres gagés ». Le montant garanti est réévalué à chaque date de clôture afin de refléter la valeur des titres gagés.

3.8. Nouvelles normes adoptées mais pas encore en vigueur

Certaines normes, modifications de normes et interprétations, émises notamment par l'EU, qui vont entrer en vigueur pour des exercices ultérieurs et qui auraient des conséquences significatives sur la performance et/ou les informations financières condensées sont présentées ci-dessous. La société a l'intention d'adopter ces standards, lorsque l'application en deviendra effective. La société n'a pas prévu d'appliquer ces standards et interprétation prématurément.

Norme IFRS 9 Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a adopté la norme IFRS 9 *Instruments financiers*. Cette norme remplacera la norme IAS 39 pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2018, avec possibilité d'adoption anticipée.

Classification et évaluation

Du point de vue de la classification et de l'évaluation des instruments financiers, la nouvelle norme exigera que tous les actifs financiers, à l'exception des instruments de capitaux propres et des instruments dérivés, soient évalués en fonction d'une combinaison du modèle d'activité de l'entité pour la gestion des actifs et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des instruments. Les catégories de mesure de l'IAS 39 seront remplacées par la juste valeur par le biais du résultat net (FVPL), la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat étendu (FVOCI) et le coût amorti.

La norme IFRS 9 permettra également aux entités de continuer à désigner irrévocablement les instruments admissibles au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la juste valeur par le résultat, si cela élimine ou réduit de manière significative un décalage comptable des résultats.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

3. Principes comptables significatifs (suite)

Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être désignés irrévocablement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur de gains ou de pertes dans le compte de résultat.

La comptabilisation des passifs financiers sera en grande partie identique aux exigences d'IAS 39, à l'exception du traitement des gains ou des pertes résultant du risque de crédit d'une entité pour les passifs évalués à la juste valeur par le résultat. Ces mouvements seront présentés dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur dans le compte de résultat, à moins qu'un décalage comptable des résultats ne se produise.

Dépréciation des actifs financiers – vue d'ensemble

La norme IFRS 9 modifiera également fondamentalement la méthode de dépréciation des actifs financiers. La norme remplacera l'approche des pertes encourues d'IAS 39 par une approche de pertes attendues prospectives (ECL). La Société sera tenue d'enregistrer une provision pour pertes prévues pour tous les prêts et autres actifs financiers de la dette qui ne sont pas détenus par FVPL, ainsi que des engagements de prêt et des contrats de garantie financière. La provision est basée sur les pertes sur créances attendues associées à la probabilité de défaut au cours des douze prochains mois, à moins qu'il n'y ait eu une augmentation significative du risque de crédit depuis l'origine, auquel cas la provision est basée sur la probabilité de défaut pendant toute la durée de vie de l'actif.

A ce stade, l'impact de l'application de la norme IFRS 9 sur la Société est estimé comme étant non significatif car la majorité des actifs et passifs financiers sont déjà évalués à la juste valeur et continueront de l'être.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste s'élève à KEUR 36 275 au 30 juin 2017 (31 décembre 2016 : KEUR 89 144) et est principalement composé des montants détenus auprès de Société Générale Bank & Trust S.A. (« SGBT ») et de Société Générale. Les découverts bancaires font partie intégrante de la gestion de trésorerie de la Société et sont déduits de ce poste.

5. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

	30.06.2017	31.12.2016
	EUR' 000	EUR' 000
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
- Désignés à la juste valeur par le résultat (Fully Funded Swaps)	46 172 568	44 030 973
- Détenus à des fins de transaction (Options)	6 583 544	9 133 362
Total	52 756 112	53 164 335

Au 30 juin 2017, les actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat (« Fully Funded swaps ») s'élèvent à KEUR 46 172 568 (31 décembre 2016 : KEUR 44 030 973) et répliquent chaque titre émis par la Société (voir Note 3.2 et Note 9).

Au 30 juin 2017, les actifs financiers détenus à des fins de transaction (« Options ») s'élèvent à KEUR 6 583 544 (31 décembre 2016 : KEUR 9 133 362) et répliquent chaque warrant émis par la Société (voir Note 3.2 et Note 9).

Comme indiqué dans la Note 3.2.3, au 30 juin 2017, l'impact de la compensation des actifs financiers et des passifs financiers est de KEUR 28 244 223 pour les Notes non placées et pour les « Fully Funded Swaps » (31 décembre 2016: KEUR 21 401 512), et de KEUR 8 697 382 pour les Warrants non placés et pour les « Options » correspondantes (31 décembre 2016: KEUR nul), ce qui explique la diminution des Warrants malgré les nouvelles émissions durant les six premiers mois de l'année 2017.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

5. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat (suite)

Les mouvements des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont les suivants :

	Avec option à la juste valeur par le résultat	Détenus à des fins de transactions	Total
Au 31 décembre 2015	34 193 066	2 767 202	36 960 268
<i>Acquisitions</i>	29 631 371	13 981 945	43 613 316
<i>Annulations</i>	-7 991 264	-5 384 349	-13 375 613
<i>Liquidations</i>	-115 218	-	-115 218
<i>Echèances/Cessions</i>	-2 785 812	-5 540 623	-8 326 435
<i>Changement dans la juste valeur</i>	-2 668 234	16 496	-2 651 738
<i>Différence de change</i>	284 277	-348	283 929
<i>Compensation des actifs et passifs financiers (Variation)</i>	-11 538 079	-	-11 538 079
Au 30 juin 2016	39 010 107	5 840 323	44 850 430
<i>Acquisitions</i>	27 146 065	34 891 150	62 037 215
<i>Annulations</i>	-35 474 494	-23 758 731	-59 233 225
<i>Liquidations</i>	-52 394	-	-52 394
<i>Echèances/Cessions</i>	-123 226	-7 360 216	-7 483 442
<i>Changement dans la juste valeur</i>	5 188 404	-629 047	4 559 357
<i>Différence de change</i>	245 399	149 883	395 282
<i>Compensation des actifs et passifs financiers (Variation)</i>	8 091 112	-	8 091 112
Au 31 décembre 2016	44 030 973	9 133 362	53 164 335
<i>Acquisitions</i>	37 145 549	32 574 172	69 719 721
<i>Annulations</i>	-27 226 936	-24 604 004	-51 830 940
<i>Liquidations</i>	729 602	-	729 602
<i>Echèances/Cessions</i>	-962 813	-8 253 901	-9 216 714
<i>Changement dans la juste valeur</i>	1 245 524	6 723 620	7 969 144
<i>Différence de change</i>	-1 946 620	-292 323	-2 238 943
<i>Compensation des actifs et passifs financiers (Variation)</i>	-6 842 711	-8 697 382	-15 540 093
Au 30 juin 2017	46 172 568	6 583 544	52 756 112

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

6. Prêts et créances

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, les prêts et créances sont uniquement composés de dépôts auprès de SGBT, qui représentent le remplacement des capitaux propres de la Société, y compris les réserves, et d'autres fonds disponibles.

7. Passifs financiers au coût amorti

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, les passifs financiers au coût amorti sont principalement constitués d'une obligation convertible d'un montant de KEUR 48 000 avec échéance en 2022, qui a été émise pour le remboursement d'un prêt préexistant et qui a été intégralement souscrite par SGBT. Des conditions similaires ont été maintenues pour l'obligation convertible par rapport au prêt préexistant. La conversion peut être exercée chaque année.

En vertu de cette obligation, la Société paie à SGBT des intérêts variables calculés sur la base de l'Euribor 3M plus une marge (2,05% au 30 juin 2017) et des intérêts liés à l'activité. Les intérêts liés à l'activité correspondent à 100% du profit net généré par l'activité de la Société.

Le contrat de prêt sera reconduit automatiquement pour des périodes successives d'une année, aussi longtemps que ni la Société ni le prêteur n'ont exercé leur droit de terminer le contrat et ceci jusqu'à la date de maturité du prêt. L'option de conversion appartient au titulaire.

Aux 30 juin 2017 et 31 décembre 2016, la valeur de la composante des capitaux propres est estimée à zéro.

8. Passifs financiers à la juste valeur par le résultat

	30.06.2017	31.12.2016
	EUR' 000	EUR' 000
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		
- Désignés à la juste valeur par le résultat (Titres)	46 179 743	44 023 013
- Détenus à des fins de transaction (Warrants)	6 588 783	9 147 992
Total	52 768 526	53 171 005

Au 30 juin 2017, la Société a émis des Titres assortis de sûretés et non assortis de sûretés à hauteur de KEUR 46 179 743 (31 décembre 2016 : KEUR 44 023 013):

- 806 Titres assortis de sûretés ont été émis (stock) pour un montant total de KEUR 6 353 290 (31 décembre 2016: 527 Titres assortis de sûretés ont été émis (stock) pour un montant total de KEUR 6 163 603) ;
- 23 449 Titres non assortis de sûretés ont été émis (stock) pour un montant total de KEUR 39 826 453 (31 décembre 2016: 21 749 Titres non assortis de sûretés ont été émis (stock) pour un montant total de KEUR 37 859 410).

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

8. Passifs financiers à la juste valeur par le résultat (suite)

Les Titres assortis de sûretés sont garantis par des actifs donnés en garantie, empruntés à la Société Générale, pour KEUR 6 017 536 (31 décembre 2016: KEUR 5 586 872).

Au 30 juin 2017, la Société a également émis des Warrants pour un montant total de KEUR 6 588 783 (31 décembre 2016: KEUR 9 147 992). Voir la Note 10 pour plus de détails sur les éléments hors-bilan liés aux activités des Warrants.

Comme indiqué dans la Note 3.2.3, au 30 Juin 2017, l'impact de la compensation des actifs financiers et des passifs financiers est de KEUR 28 244 223 pour les Titres non placés et pour les « Fully Funded Swaps » correspondants (31 décembre 2016: KEUR 21 401 512) et de KEUR 8 697 382 pour les Warrants non placés et les options correspondantes (31 décembre 2016: KEUR nul), ce qui explique la diminution des Warrants malgré les nouvelles émissions durant les six premiers mois de l'année 2017.

L'analyse de liquidité est incluse dans la Note 9.

9. Gestion des risques

La Société et plusieurs de ses prestataires de service sont des filiales du groupe Société Générale et de ce fait bénéficient des systèmes de contrôle interne de la Société Générale.

Pour plus d'informations sur les risques relatifs au Groupe, les investisseurs et/ou les Porteurs de Titres doivent se référer à la section «Risque et adéquation du capital» du « Document de Référence » (<https://www.societegenerale.com>).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements dans les prix du marché, tels que les taux d'intérêts, les prix des actifs et les taux de change qui auront un incident sur le revenu de la Société ou la valeur des instruments financiers détenus. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché au sein de limites acceptables.

La Société émet des Titres (instruments de dettes et emprunts obligataires) et des Warrants. Les Titres sont systématiquement couverts par un contrat d'échange (« Swap ») aux caractéristiques strictement identiques conclu avec le groupe Société Générale. De la même manière, les Warrants sont couverts par des options aux caractéristiques strictement identiques souscrites auprès du groupe Société Générale. La documentation légale et les instruments dérivés ont été implémentés afin de s'assurer que les actifs et les passifs concordent en permanence.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

9. Gestion des risques (suite)

Les risques liés aux investissements dans les Titres et Warrants dépendent de plusieurs facteurs. Ces facteurs varient en fonction des caractéristiques des Titres et Warrants émis, en particulier des sous-jacents, de la maturité des Titres, du statut Assortis de Sûretés/Non Assortis de Sûretés des Titres, des taux d'intérêts, de la volatilité du sous-jacent, etc.

Les risques principaux en relation avec des investissements dans les Titres et Warrants émis sont décrits dans le Prospectus de base sous la section « Risk Factor ».

En raison de la structure de la Société (correspondance parfaite entre les actifs et passifs), il n'y aurait pas de conséquence si un changement immédiat survenait dans les paramètres de marché sur son résultat net.

La Société est également exposée au risque structurel de taux d'intérêt, notamment sur les opérations suivantes: le remplacement de fonds propres disponibles en participations ou en prêts auprès de la trésorerie de la Société (SGBT) avec une couverture de risque de taux. Le risque structurel de taux d'intérêt est contrôlé par la sensibilité de la valeur économique des positions mesurée par la sensibilité (« Modified Duration »).

La sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une variation des taux d'intérêt de 1%. La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités à court terme (0 - 1 an), à moyen terme (1 - 5 ans) et à long terme (5 ans et plus).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne soit pas capable d'honorer ses engagements contractuels.

La Société négocie des instruments financiers seulement avec ses entités mères, SGBT et Société Générale. En conséquence le risque de crédit de la Société est limité à un risque face à ses entités mères. Si cette situation évoluait, des limites spécifiques seraient proposées afin de limiter les expositions. Aux 30 juin 2017 et 31 décembre 2016, aucun actif financier n'a connu un retard de paiement ou n'était déprécié.

En complément, tous les Titres et Warrants émis de la Société bénéficient d'une garantie donnée par la Société Générale, ce qui veut dire que tous les paiements relatifs aux Titres sont inconditionnellement et irrévocablement garantis par la Société Générale (le Garant).

Au 30 juin 2017, le rating de la Société Générale est (A) par Standard & Poor's et (A2) par Moody's.

Risque de taux d'intérêt

Des investissements dans des Titres à taux d'intérêt fixe ou des Titres à composante d'intérêt fixe entraînent le risque que des changements à venir sur le marché des taux d'intérêts puissent négativement impacter la valeur de tels Titres. En raison de l'existence des « fully funded swap » (correspondance parfaite entre actifs et passifs), ce risque n'a pas d'impact sur le résultat de la Société.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

9. Gestion des risques (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse pas faire face à ses obligations de paiement associées à ses dettes financières au moment de leurs échéances.

La Société n'est exposée à aucun risque de liquidité grâce à la réplication parfaite des obligations contractuelles des i) dettes émises par la Société et ii) des actifs financiers détenus pour des besoins de couverture par la Société.

Sensibilité de la juste valeur aux paramètres non-observables pour les instruments en niveau 3

Selon la hiérarchie de la juste valeur établie par la norme IFRS 13, le niveau 3 (N3) comprend des produits valorisés à partir de données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (dites données non observables).

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée selon des techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers, telles que l'actualisation des flux de trésorerie futurs actualisés pour les titres ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres d'évaluation qui reflètent des conditions de marché existant à la date du bilan. Ces modèles d'évaluation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des Risques sur Opérations de Marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation, qu'ils proviennent de données observables sur le marché ou non, font l'objet de contrôles par la Direction Financière de GBIS (Global Banking and Investor Solutions) en accord avec le Département des Risques de Marché.

Les titres (dettes) et les instruments financiers dérivés liés (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps ») évalués à la juste valeur, sont classés N3 lorsque la valorisation des dérivés incorporés associés (sous-jacents des titres) est également basée sur des paramètres non observables.

Les principaux sous-jacents de niveau 3 (N3) des titres émis par SGIS sont:

- dérivés sur actions : contrats d'option à maturité longue et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments sont sensibles à des paramètres de marché (volatilités, taux de dividende, corrélations, etc.). En l'absence de profondeur de marché et d'une approche objective rendue possible par des prix régulièrement observés, leur évaluation est basée sur des méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique);

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

9. Gestion des risques (suite)

- dérivés de taux d'intérêt : options exotiques, produits sensibles à la corrélation entre différents taux d'intérêts, différents taux de change, ou par exemple pour les produits quanto (pour lesquels les devises de règlement et des sous-jacents sont différentes); ils sont susceptibles d'être classés en L3 étant donné que les paramètres de valorisation sont non observables compte tenu de la liquidité des couples concernés et de la maturité résiduelle des transactions (par exemple les corrélations de taux de change sont jugées non observables pour le couple USD/JPY);
- dérivés de crédit: la catégorie L3 comprend principalement des instruments simples ou sur paniers exposés à la corrélation temps de défaut.

Sur chacun des éléments identifiés comme faisant partie de la liste des paramètres non-observables, il s'agit de déterminer le niveau d'incertitude de marquage et les sensibilités transverses de l'incertitude pour un intervalle de confiance de la valeur des positions.

En parallèle, la fixation des niveaux de chacun de ces paramètres est reprise et expliquée ci-après.

Les méthodes pour déterminer le niveau d'incertitude, ainsi que le calcul de l'intervalle de confiance de sensibilité dépendent de chaque paramètre.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

9. Gestion des risques (suite)

a. Le tableau suivant (source: groupe Société Générale) fournit pour les instruments L3 leur mode d'évaluation et les paramètres non observables les plus significatifs par principaux type de sous-jacent:

Instrument de trésorerie et dérivés	Principaux produits	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle de données non observables Min & Max
Actions/Fonds	Instruments simples et complexes ou produits dérivés sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions, ou paniers d'actions	Volatilité des actions	[12.4% ; 55.7%]
			Dividendes sur les actions	[-0.2% ; 31.8%]
			Corrélations non observables	[-99.0% ; 99.8%]
			Volatilité des Hedge Funds	[7.5% ; 16.5%]
			Volatilité des Mutual Funds	[1.5% ; 23.5%]
Taux d'intérêts et/ou taux de change	Instruments dérivés hybrides / change / dérivés de taux d'intérêts	Modèle de valorisation des produits hybrides out aux d'intérêts de crédit	Corrélation	[-50.5% ; 90%]
	Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	[1.0% ; 25.2%]
	Taux dérivés avec un nominal indexé aux modèles de remboursement anticipé des actifs sous-jacents européens	Modèle de remboursement anticipé	Taux constant de remboursement anticipé	[0.0% ; 45%]
	Instruments sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Inflation / Corrélations d'inflations	[64.4% ; 90%]
Crédit	"Collateralized Debt Obligations" (CDO) et tranches d'indexées	Modèle de risqué de crédit et projection de corrélation	Corrélation du temps par défaut	[0% ; 100%]
			Variation du taux de remboursement du sous-jacent de l'émetteur	[0% ; 100%]
	Autres dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Corrélation du temps par défaut	[0% ; 100%]
			Corrélation des temps de défaut	[-50% ; 40%]
			Spreads de crédit non observables	[0 bps ; 1 000 bps]
Matières premières	Indices de matières premières	Modèle des options portant sur des matières premières	Corrélations des matières premières	[-5.3% ; 98.2%]

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

9. Gestion des risques (suite)

Les données non observables ajoutent un certain degré d'incertitude dans l'évaluation des instruments de Niveau 3 (N3).

Cependant, de par leur nature même, la Société n'a pas d'exposition au risque de marché ; tous les risques de marché sont en effet parfaitement couverts. L'impact d'un changement immédiat dans un paramètre non observable n'aurait aucune conséquence sur le résultat net de la Société.

b. Analyse par échéance résiduelle

Au 30 juin 2017, l'analyse par échéance résiduelle est comme suit :

30.06.2017 - EUR' 000	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Sans échéance fixe	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 275	-	-	-	-	36 275
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat :						
- <i>Désignés à la juste valeur par le résultat</i>	1 472 369	6 168 925	19 240 513	19 290 761	-	46 172 568
- <i>Détenus à des fins de transaction</i>	1 112 079	1 930 724	1 296 221	2 244 520	-	6 583 544
Prêts et créances	-	897	51 181	1 000	-	53 078
Autres actifs	19 043	-	-	-	-	19 043
Total actifs	2 639 766	8 100 546	20 587 915	21 536 281	-	52 864 508
Passifs financiers au coût amorti	-	40 072	-	48 000	-	88 072
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat :						
- <i>Désignés à la juste valeur par le résultat</i>	1 472 369	6 168 922	19 240 513	19 297 939	-	46 179 743
- <i>Détenus à des fins de transaction</i>	1 112 079	1 930 724	1 296 221	2 249 759	-	6 588 783
Autres dettes	2 309	-	-	-	-	2 309
Passifs d'impôts	4	-	-	-	-	4
Total passifs	2 586 761	8 139 718	20 536 734	21 595 698	-	52 858 911

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

9. Gestion des risques (suite)

Au 31 décembre 2016, l'analyse par échéance résiduelle est comme suit :

31.12.2016 - EUR' 000	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Sans échéance fixe	Total
Trésorerie et équivalent de trésorerie	89 144	-	-	-	-	89 144
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat :						
- Désignés à la juste valeur par le résultat	1 273 668	5 546 579	18 174 506	19 036 220	-	44 030 973
- Détenus à des fins de transaction	1 797 992	2 710 398	2 129 998	2 494 974	-	9 133 362
Prêts et créances	-	1 915	3 865	47 565	-	53 345
Autres actifs	3 151	-	-	-	-	3 151
Total actifs	3 163 955	8 258 892	20 308 369	21 578 759	-	53 309 975
Passifs financiers au coût amorti	-	67 533	-	48 000	-	115 533
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat						
- Désignés à la juste valeur par le résultat	1 273 668	5 546 579	18 174 506	19 028 260	-	44 023 013
- Détenus à des fins de transaction	1 797 992	2 710 398	2 129 998	2 509 604	-	9 147 992
Autres dettes	15 055	-	-	-	-	15 055
Passifs d'impôts	152	-	-	-	-	152
Total passifs	3 086 867	8 324 510	20 304 504	21 585 864	-	53 301 745

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

9. Gestion des risques (suite)

c. Les justes valeurs et les valeurs comptables reprises dans l'état de la situation financière sont comme suit:

30.06.2017 - EUR' 000	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 275	36 275
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
- Désignés à la juste valeur par le résultat	46 172 568	46 172 568
- Détenus à des fins de transaction	6 583 544	6 583 544
Prêts et créances *	53 078	57 446
Autres actifs	19 043	19 043
Total	52 864 508	52 868 876
Passifs financiers au coût amorti *	88 072	92 036
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		
- Désignés à la juste valeur par le résultat	46 179 743	46 179 743
- Détenus à des fins de transaction	6 588 783	6 588 783
Autres dettes	2 309	2 309
Passifs d'impôts	4	4
Total	52 858 911	52 862 875
31.12.2016 - EUR' 000	Carrying amount	Fair value
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 144	89 144
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		
- Désignés à la juste valeur par le résultat	44 030 973	44 030 973
- Détenus à des fins de transaction	9 133 362	9 133 362
Prêts et créances *	53 345	59 363
Autres actifs	3 151	3 151
Total	53 309 975	53 315 993
Passifs financiers au coût amorti *	115 533	126 896
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		
- Désignés à la juste valeur par le résultat	44 023 013	44 023 013
- Détenus à des fins de transaction	9 147 992	9 147 992
Autres dettes	15 055	15 055
Passifs d'impôts	152	152
Total	53 301 745	53 313 108

* Pour les « prêts et créances » et les « Passifs financiers au coût amorti », la juste valeur est calculée en escomptant les flux de trésorerie futurs sous la courbe de taux sans risque EUR ajustée par la courbe de différentiel de risque de crédit du Groupe SG (la courbe des swaps EUR est issue de Bloomberg et la courbe de différentiel de risque de crédit SG est fournie par le département Risque de SG Paris). La détermination de la juste valeur dépend de nombreux facteurs et peut être une estimation de la valeur qui peut être obtenue sur le marché libre à tout moment.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

9. Gestion des risques (suite)

d. La hiérarchie des justes valeurs d'IFRS 13

Au 30 juin 2017, la Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers sur base de la hiérarchie suivante:

30.06.2017 - EUR' 000	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat				
- Désignés à la juste valeur par le résultat	-	21 438 622	24 733 946	46 172 568
- Détenus à des fins de transaction	-	6 474 428	109 116	6 583 544
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat				
- Désignés à la juste valeur par le résultat	-	21 445 797	24 733 946	46 179 743
- Détenus à des fins de transaction	-	6 479 667	109 116	6 588 783

31.12.2016 - EUR' 000	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat				
- Désignés à la juste valeur par le résultat	-	21 499 373	22 531 600	44 030 973
- Détenus à des fins de transaction	-	9 040 237	93 125	9 133 362
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat				
- Désignés à la juste valeur par le résultat	-	21 491 413	22 531 600	44 023 013
- Détenus à des fins de transaction	-	9 054 867	93 125	9 147 992

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

9. Gestion des risques (suite)

Le tableau suivant représente les transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur :

EUR' 000	Niveau 3 (30.06.2017)		Niveau 3 (30.06.2016)	
	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	
	<i>Désignés à la juste valeur par le résultat</i>	<i>Détenus à des fins de transaction</i>	<i>Désignés à la juste valeur par le résultat</i>	<i>Détenus à des fins de transaction</i>
Balance as at 1 January	22 531 600	93 126	13 234 287	2 156
Acquisitions*	13 773 957	143 293	13 345 892	31 253
Changement de juste valeur	-18 752	-86 624	-610 359	-
Remboursements	-7 303 792	-52 671	-2 932 682	-1 927
Transfert de N2 vers N3	943 707	33 608	1 714 790	398
Transfert de N3 vers N2	-120 741	-	-1 697 220	-600
Compensation des actifs et passifs	-5 072 033	-21 616	-6 402 166	-
Balance au 30 Juin	24 733 946	109 116	16 652 542	31 280

Transfert du Niveau 3 vers le Niveau 2:

Comme décrit dans la Note 3.3 « Juste valeur des instruments financiers », les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et si les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Pour les maturités longues, ces données de consensus ne sont pas observables. C'est le cas de la volatilité implicite retenue pour la valorisation des options à échéance de plus de cinq ans. Toutefois, lorsque la durée résiduelle de l'instrument tombe en dessous de cinq ans, sa juste valeur devient sensible à des paramètres observables.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes ou de fraudes causées par des défauts ou des défaillances dans les procédures et systèmes internes, l'erreur humaine ou des événements extérieurs, y compris les risques informatiques et les risques de gestion. Une attention particulière est portée au risque de conformité, qui bénéficie d'une surveillance renforcée.

La Société participe à l'effort visant à renforcer la gestion et le suivi du risque opérationnel dirigé par le Groupe Société Générale. Cet effort est mené par la Direction des Risques Opérationnels, qui rapporte à la Direction des Risques du Groupe Société Générale, et est relayée par les différentes unités de suivi du risque opérationnel à l'échelle du groupe chargées de la mise en œuvre des politiques et directives émises par le Groupe Société Générale et du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

9. Gestion des risques (suite)

Le dispositif de surveillance repose principalement sur quatre processus supervisés par les services des risques opérationnels : l'auto-évaluation des risques périodiques et des contrôles (RCSA), la collecte de données internes sur les pertes dues au risque opérationnel avec des rapports exhaustifs en temps réel des incidents, l'analyse de modèles, un système de contrôle permanent.

Ces procédures sont complétées par une unité de gestion de crise et un plan de continuité d'activité.

10. Eléments de hors-bilan

Au 30 juin 2017, les Titres engagés mais non encore émis (cet engagement a été pris avant le 30 juin 2017 avec une date de valeur après le 30 juin 2017) s'élèvent à KEUR 3 102 834 (31 décembre 2016 : KEUR 3 559 596).

Tous les instruments financiers émis par la Société bénéficient de la garantie accordée par Société Générale Group, ce qui veut dire que les paiements dus au titre de ces instruments sont inconditionnellement et irrévocablement garantis par Société Générale (le Garant).

En complément de la garantie à première demande accordée par la Société Générale sur les Titres Assortis de Sûretés et Non Assortis de Sûretés, les porteurs de Titres Assortis de Sûretés émis par la Société bénéficient d'Actifs Gagés sous forme d'un contrat de nantissement de droit luxembourgeois pour couvrir les paiements contractuels dus par la Société sur les Titres. Ce nantissement ne peut être exécuté que suite à un défaut de la Société et de Société Générale S.A. en sa qualité de garant. Les Actifs Gagés sont déposés sur un compte ouvert au nom de la Société auprès d'un dépositaire autorisé n'appartenant pas au groupe de Société Générale et nanti en faveur des porteurs des Titres.

Au 30 juin 2017, les Actifs Gagés sont déposés en garantie sur un compte ouvert chez Bank of New York pour un montant de KEUR 6 017 536 (31 décembre 2016: KEUR 5 586 872).

Tous les Warrants sont intégralement couverts en souscrivant des options de gré à gré avec des caractéristiques identiques avec Société Générale.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

10. Eléments de hors-bilan (suite)

La totalité des 14 949 Warrants émis durant les premiers six mois de l'année 2017 se décompose comme suit :

Type de Warrants	Catégorie de sous-jacent	Type de sous-jacent	Type d'option	30/06/2017		31/12/2016	
				Quantité	Volume (000 EUR)	Quantité	Volume (000 EUR)
Warrant Contrat à terme sur les matières premières	Contrat à terme	Contrat à terme sur les matières premières	Call	52	210 934	47	1 279 117
			Put	58	220 919	37	52 839
Warrant sur les matières premières	Matières premières	Fonds d'investissement	Call	48	198 232	61	214 789
			Put	54	105 565	50	124 540
Warrant sur devises	Devises		Call	145	3 945 607	125	44 569
			Put	139	3 026 088	122	11 396
Warrant sur actions	Titres	Certificat américain de dépôts	Call	2	117 759	30	124 926
			Put			21	58 502
		Titres ordinaires	Call	5 404	38 253 608	4 995	24 668 459
			Put	3 354	11 847 539	3 150	10 829 952
		Autres certificats	Call	8	35 245	3	24 370
			Put	6	184 990	4	186 344
		Actions propres	Call	118	293 748	109	219 936
			Put	71	159 045	74	151 675
		Actions privilégiées	Call	33	124 000	28	97 750
			Put	28	91 325	29	83 625
REIT	Call	47	149 682				
	Put	42	90 488				
Warrant sur indice	Indice	Indice	Call	4 304	72 161 873	1 481	35 952 812
			Put	993	22 289 476	990	16 256 885
Warrant sur fonds	Fonds	Fonds d'investissement	Call	34	482 052	48	1 638 478
			Put	9	91 984	17	319 864
Total Call			Call	10 195	115 972 740	6 927	64 265 206
Total Put			Put	4 754	38 107 419	4 494	28 075 621
Total				14 949	154 080 159	11 421	92 340 827

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

11. Capital

Au 30 juin 2016, le capital souscrit et entièrement libéré, détenu à 100% par Société Générale Bank & Trust S.A., était de EUR 2 000 120, divisé en 50 003 actions d'une valeur nominale de 40 EUR chacune.

Par une résolution adoptée le 12 janvier 2017, le Directoire a décidé d'augmenter le capital de la Société de EUR 2 000 120 à EUR 2 000 160 par l'émission d'une nouvelle action d'une valeur nominale de 40 EUR, souscrite par l'unique actionnaire.

Au 30 juin 2017, le capital souscrit et entièrement libéré, détenu à 100% par Société Générale Bank & Trust SA, est de EUR 2 000 160, divisé en 50 004 actions d'une valeur nominale de 40 EUR chacune.

La Société gère son capital de façon à s'assurer qu'elle soit en mesure d'assurer la continuité de son exploitation. La structure du capital se compose du capital souscrit, des réserves et des résultats reportés.

Le montant du capital peut augmenter, sous réserve de l'autorisation par l'actionnaire unique, si les activités de la Société évoluent telles qu'elles entraînent des risques spécifiques additionnels.

12. Réserves

Réserve légale

La Société doit annuellement affecter à la réserve légale un montant équivalent à au moins 5% du bénéfice net de l'exercice jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital. Cette réserve ne peut pas être distribuée. Au 30 juin 2017, la réserve légale s'élève à KEUR 200 (31 décembre 2016 : KEUR 200).

Autres réserves

Au 30 juin 2017, les autres réserves incluent des réserves temporairement indisponibles d'un montant de KEUR 3 380, correspondant à 5 fois la réduction de l'impôt sur la fortune pour les années pour lesquelles la Société a réduit l'impôt sur la fortune (31 décembre 2016: KEUR 3 382).

Si le montant de la réserve n'est pas maintenu pendant 5 ans (pour des raisons autres qu'un changement du capital), la charge fiscale sera augmentée du montant de la réduction de la charge d'impôt sur la fortune pour les années pour lesquelles la réserve n'a pas été maintenue pendant 5 ans. La Société a décidé de maintenir sa réserve en accord avec les informations ci-dessus.

Notes aux informations financières intermédiaires condensées (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

13. Impôts

La Société est redevable de tous les impôts applicables aux sociétés commerciales luxembourgeoises.

Depuis 2007, la Société fait partie du groupe d'intégration fiscale de SGBT, comme autorisé par l'article 164 bis LIR, et a signé un contrat (« Tax Sharing Agreement ») avec SGBT. En accord avec ce contrat, la Société paye à SGBT, au titre de chaque exercice, un montant égal aux impôts que la Société aurait payé en l'absence d'intégration fiscale.

Pour la période se terminant au 30 juin 2017, le taux d'imposition théorique est de 27,08% (2016 : 29,22%) alors que le taux d'imposition effectif de la Société est celui du groupe d'intégration fiscale auquel elle appartient, comme expliqué ci-dessus.

Veillez vous référer à la Note 12 pour plus d'informations sur l'impôt sur la fortune.

14. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a eu aucun événement postérieur à la clôture qui pourrait avoir un effet significatif sur les informations financières intermédiaires condensées de la Société au 30 juin 2017.